



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : jeudi 9 décembre 2021

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Présence : 21 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2021 : Adoption du nouveau règlement général de police

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal N° 15/2021 présenté le 9 décembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le règlement général de police qui abroge celui du 5 juillet 2005,
- de le transmettre au Chef du département concerné pour son approbation.

Accepté avec 18 OUI, zéro NON et 3 ABSTENTIONS au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2021

Montpreveyres, le 13 décembre 2021

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).

La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.